



LE CHÈQUE CADEAU SAINT GILLES ACTION



Bon de commande

Entreprise

A retourner avec votre règlement à l'ordre de ST GILLES ACTION

PERSONNE À CONTACTER :

VOS COORDONNEES

Raison sociale : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Tél. _____

Mail _____

LIVRAISON

Date de livraison souhaitée : _____

Nom du contact lors de la livraison : _____

Adresse de livraison (si différente) : _____

Quantité	Montant TTC	Total (quantité X valeur faciale)
	5 €	
	10 €	
	20 €	
TOTAL de votre commande :		

Référence de votre règlement

L'acheteur déclare avoir pris connaissance
des conditions générales de vente

Par chèque

Banque : _____

N° de chèque : _____

Date et signature,

Cachet de l'entreprise



ST GILLES ACTION

BP 524 – 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

unionstgilles@outlook.fr

Identification RNA : W853000629

LE CHÈQUE CADEAU SAINT GILLES ACTION

Conditions Générales de Vente **au 15/09/2015**

Cluses générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Chèques-cadeaux.

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de Chèque Cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de Vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel.

Validité de la commande

La commande de Chèques Cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de «ST GILLES ACTION». L'association se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

Livraison

Les frais de livraison sont gratuits. Le client pourra demander, à ses frais, un mode de livraison spécifique par mention inscrite sur le bon de commande.

Retour

Les Chèques-Cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition

Les Chèques-cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les Chèques-Cadeaux. L'association se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

Où les dépenser

Chez tous les commerçants et prestataires adhérents à l'association «ST GILLES ACTION».

La liste sera remise à jour régulièrement et disponible sur demande par mail.